

BILAN QUALITATIF 2024

ACI « Mobilité Solidaire »

Le chantier « Mobilité solidaire » a ouvert ses portes en Octobre 2021.

9 salariés en insertion bénéficient d'un contrat de travail sur 20 heures semaine et d'un accompagnement socioprofessionnel.

➤ **Salariés permanents**

Une directrice, une coordinatrice, une accompagnatrice socioprofessionnelle, un encadrant technique d'insertion « gestionnaire de planning ».

🌀 Nos missions :

➤ **Publics accueillis**

- Demandeurs d'emplois de plus d'un an ;
- Bénéficiaires du RSA ;
- Travailleurs handicapés ;
- Personnes prises en charge au titre de l'aide sociale ;
- Personnes ayant achevées une période d'incarcération ou de désintoxication ;
- Personnes relevant de la protection judiciaire à la jeunesse ;
- Jeunes inscrits dans le PACEA, NEETS

➤ **Objectifs :**

- Accueillir les personnes les plus en difficultés
- Accompagner les salariés dans un parcours d'insertion
- Evaluer les compétences professionnelles
- Former les salariés
- Préparer le salarié à l'intégration au monde du travail ordinaire ou à l'entrée en formation

➤ **Activités**

Les salariés en insertion ont pour mission principale la conduite et le transport de personnes, ainsi l'emploi des salariés en CDDI sur ce dispositif consiste à :

- réaliser des prestations de transports de personnes au moyen d'un véhicule léger (d'une capacité de moins de 9 personnes) selon la réglementation du code de la route, les règles de sécurité des personnes et les impératifs de délai et de qualité.

Les financements :

- **La convention Etat**

Nous avons été conventionnés pour 5 postes d'insertion et avons réalisé 5.61 ETP en 2025 soit 112.2% de réalisation. Notre objectif en 2026 est de maintenir nos ETP à 5.

Nous avons mis en place la possibilité à chacun (selon l'assiduité et le bon vouloir) de faire plus d'heures. Ainsi, nous pallions aux absences justifiées ou non (avertissement dans ce cas).

- **La convention Département**

Pour l'année 2025, les ACI de l'APFE sont conventionnés sur la base de 24 places de bénéficiaire RSA en file active. En 2025, nous accueillons 51 bénéficiaires du RSA soit une file active de 29.29 B RSA dont 5 ayant une reconnaissance travailleur handicapé. Nous sommes dans l'attente de confirmation de financement sur 2026.

- **Le FSE +**

L'ensemble des ACI de l'APFE peuvent bénéficier d'un financement FSE+ Emploi Inclusion Jeunesse Compétences : Accompagnement dans l'emploi au sein des ACI pour le financement des postes des encadrants techniques d'insertion et d'accompagnatrices socioprofessionnelles.

- **La vente de tickets**

La vente des tickets de transports pour 2025, Transports Solidaires, Transports d'Utilité Sociale et autres : 2 841.5€ de transports bénéficiant à nos salariés en insertion et 1061.51€ de transports TUS et CPAM.

- **La subvention CPAM**

Pour 2025, l'ACI Transports Solidaires a bénéficié d'une convention de partenariat avec la CPAM de la Somme pour le transport de bénéficiaires ne pouvant accéder à la mobilité nécessaire pour se rendre à des rendez-vous médicaux. Nous avons obtenu une subvention d'un montant de 3 000€.

- **La convention TUS**

Dans le cadre d'un conventionnement avec le Département notre chantier Transports Solidaires bénéficie d'une subvention d'un montant de 12 500€. Ce projet répond à un besoin critique de mobilité sur notre territoire, en offrant une solution de déplacement de proximité aux personnes isolées ou en situation de fragilité. En soutenant cette initiative, le Département renforce un levier essentiel de lutte contre l'exclusion et favorise l'autonomie et le maintien du lien social pour les habitants les plus éloignés des réseaux de transport classiques.

- **La convention EPISSOS**

Nous sommes fiers de collaborer étroitement avec l'EPISSOS sur les secteurs de Poix-de-Picardie et d'Airaines à travers une convention dédiée au transport de leurs bénéficiaires salariés. Ce partenariat stratégique vise à lever les freins à la mobilité, souvent cruciaux dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle. En assurant les déplacements de ces salariés vers leurs lieux d'activité, nous contribuons ensemble à la sécurisation de leur emploi et au dynamisme économique local. Cette synergie entre nos structures témoigne de notre engagement commun pour la solidarité territoriale et l'accompagnement de proximité au cœur de la Somme.

Le montant facturé à l'EPISSOS pour ces transports s'élève à 7 964€ pour l'année 2025.

Le public accueilli :

➤ Candidatures reçues pour l'ensemble des ACI de l'APFE

La facilité d'utilisation de la Plateforme de l'inclusion et son ouverture aux différents acteurs de l'insertion ont permis de recueillir 129 candidatures pour l'ensemble de nos chantiers. L'intégralité de ces dossiers a été traitée.

- **Évolution de la gestion des doublons**

En 2021, nous avons constaté un nombre important de doublons, certaines personnes étant positionnées simultanément sur 2, 3, voire 4 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), ce qui faussait nos statistiques.

Grâce à une communication renforcée avec nos partenaires et à une étude préalable des dossiers par les référents avant tout positionnement, nous avons réussi à réduire significativement ces doublons en 2024. Désormais, la plateforme nous permet également de réaiguiller une candidature vers un autre chantier si le profil correspond mieux à un autre projet.

- **Persistance de candidatures spécifiques**

Toutefois, quelques doublons subsistent dans nos chiffres. Ces derniers s'expliquent principalement par :

- **Les candidatures spontanées** : Certains candidats postulent directement sur l'ensemble de nos chantiers créant 3 voire 4 candidatures.
- **Les anciens salariés** : Nous recevons de nombreuses sollicitations d'anciens salariés en insertion souhaitant réintégrer nos effectifs. Ces profils, déjà connus de nos services, ne sont pas considérés comme prioritaires dans le cadre du parcours d'insertion actuel.

➤ Effectifs des salariés polyvalents

En 2025, on compte 18 CDDI en entrées/sorties permanentes.

➤ Âge moyen des salariés en insertion

Tranche d'âge	2024	2025
Moins de 25 ans	1	/
25 à 49 ans	8	11
Plus de 50 ans	6	7
TOTAL	15	18



Cofinancé par
l'Union européenne

N° MDFSE : 202400021

➤ Répartition par critères d'éligibilité

Critères d'éligibilité	Nbre de salariés en 2024	Nbre de salariés en 2025
PACEA	/	/
RSA	12	10
TH	1	3
ASS	3	4
ARE	/	2
Sous-main de justice	/	/



Les formations et actions en lien avec les entreprises :

➤ Les formations collectives suivies

• CléA :

Les salariés en CDDI des Transports Solidaires sur 2025 ont bénéficié de la formation CLEA avec une prise en charge AKTO sur le plan de formation et PIC IAE.

CLEA 188H/an

CléA est composé de 7 compétences clés chacune représentant un module :

- 1-Communiquer en Français :
- 2-Utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique :
- 3-Utiliser les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique :
- 4-Travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe :
- 5-Travailler en autonomie et réaliser un objectif individuel :
- 6- Apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
- 7-Maîtriser les gestes et postures, et respecter les règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

• Autres formations et actions :

- Atelier « empreinte carbone » mené par l'Association « Et Après » 03/2025
- Atelier « relaxation » mené par la CPAM 05/2025
- Atelier TRE mené par l'APFE 07/2025
- Forum emploi POIX DE PICARDIE organisé par France Travail 10/2025
- Journée pour la mobilité Européenne organisé par l'APFE en partenariat avec le CD et le FSE+ 10/2025

➤ Les formations et périodes d'immersion individuelles suivies

• Les périodes d'immersion :

Objectifs : développer son expérience et ses compétences, valider un projet professionnel.

7 périodes d'immersion ont été réalisées en 2025 :

- **AMBULANCES BEAUCAMPOISES** Auxiliaire ambulancier 01/2025 B RSA
- **AMBULANCES BEAUCAMPOISES** Auxiliaire ambulancier 02/2025 B RSA
- **SARL L'OISEAU BLEU** Conducteur de bus 02/2025 B RSA
- **LA BRASERIE DES PROVINCES** Livreur 03/2025 B RSA
- **Commune d'HORNOY LE BOURG** Agent postal 05/2025
- **KANDY** Employé libre / Gestionnaire de stock 09/2025
- **CAFE DU COMMERCE** Conducteur livreur 11/2025

Les résultats :

Type de sorties	2024	%	2025	%
Emploi Durable	1	14.28 %	3	27.27%
Emploi de transition	1	14.28 %	1	9.09%
Autres sorties positives : Formation	1	14.28 %		
Total Sorties positives	3	42.84 %	4	36.36%
Décès			1	9.09%
Autre	3	42.85 %	6	54.54%
Démission, fin de période d'essai	1	14.28 %		
Total des sorties	7	%	11	100 %

Le premier constat frappant est l'augmentation significative du volume global de mouvements : on passe de 7 sorties en 2024 (calculées via les pourcentages) à 11 sorties en 2025, soit une hausse de l'activité de sortie de plus de 40 %.

L'indicateur le plus encourageant concerne l'Emploi Durable.

- Progression nette : On passe de 1 sortie (14,28 %) à 3 sorties (27,27 %).
- Analyse : Le taux de retour à l'emploi stable a quasiment doublé en proportion. C'est le signe d'une meilleure efficacité de l'accompagnement ou d'une conjoncture plus favorable pour des contrats pérennes.

➤ Emploi Durable

- 1 sortie en CDD d'un an Maison de Retraite Saint Nicolas à DOMART EN PONTTHIEU
- 1 sortie en CDD d'un an à la Poste Communale d'HORNOY LE BOURG
- 1 sortie en CDI d'un an à EURO MASTER RIVERY

➤ Sortie en emploi de transition

- 1 sortie CDD ABEILLE RUSH AMIENS

L'activité technique

Notre service de transport solidaire offre une solution concrète pour les personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité ou qui n'ont pas accès à un moyen de transport personnel. Nous facilitons ainsi leur accès à l'emploi et contribuons à leur insertion sociale et professionnelle.

Les chauffeurs en CDDI assurent le transport :

- de nos salariés de la SIAE qui n'ont pas de moyen de locomotion pour se rendre sur leur lieu de travail ou de formation
- de nos jeunes stagiaires de la formation professionnelle sans moyen de locomotion pour se rendre sur leur lieu de formation ou de stage,
- des personnes suivies sur les différents dispositifs de l'APFE afin de se rendre à leur rendez-vous de suivi mensuel avec leur référent,
- de l'ensemble des personnes citées ci-dessus pour se rendre à leur visite médicale, leur rendez-vous pôle-emploi, mission locale, entretien d'embauche....

Les chauffeurs salariés en insertion effectuent un trajet d'un point de départ à un point d'arrivée établi par le gestionnaire de planning. Ils sont responsables de la sécurité et de l'intégrité des personnes qu'ils transportent.

Les chauffeurs sont les représentants de l'APFE lors de ses différents trajets, leurs fonctions comprennent :

- * la supervision de la montée et de la descente sécurisée des personnes à bord du véhicule ;
- * le transport convivial des personnes dans le respect des délais imposés et dans le respect de la réglementation du code de la route et de la conduite ainsi que des réglementations liées à la sécurité routière
- * un excellent sens du contact et du relationnel ;
- * le respect des procédures à la lettre ;
- * La réquisition de signature des personnes transportées sur la feuille de route établie par le gestionnaire de planning ;
- * Une capacité à s'adapter à la conduite et au gabarit de différents véhicules de 4 places à 9 places
- * l'entretien des véhicules qui doit toujours rester en excellent état (nettoyage intérieur et extérieur, vérification des niveaux et pallier aux besoins, vérifications des surfaces vitrées et des pneumatiques...)
- * La mise à jour des documents de bord (remplissage systématique du carnet de bord du véhicule et vérification des documents obligatoires ;
- * le remplissage des documents de relevé d'incidence au cours du trajet (comportement verbal/physique déplacé, retard...)

- * le compte-rendu verbal après chaque transport auprès des gestionnaires de planning ;
- * les sens du travail en équipe.

Le chauffeur doit donc faire preuve de professionnalisme, de rigueur et de savoir-être. Autant de qualités qui lui seront demandées dans n'importe quel métier auquel il se prédestine.

Le service Transport Solidaire a permis à :

- L'année 2025 a confirmé le rôle essentiel de notre service de mobilité pour le territoire. Au total, 28 personnes issues des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique) ont été transportées.

Ce dispositif a notamment permis à 16 personnes d'intégrer des chantiers d'insertion dès 2025. Un tel résultat souligne l'impact direct et positif de ce service sur l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des bénéficiaires.

Ces chiffres mettent en lumière l'importance capitale du transport comme levier stratégique pour l'accès à l'emploi. Pour les personnes rencontrant des difficultés de mobilité, ce service constitue bien souvent le maillon indispensable vers une reprise d'activité durable.

- En 2025, l'ACI « Transports Solidaires » a permis à neuf jeunes issus de secteurs isolés d'accéder à l'École de la Deuxième Chance. Ce soutien logistique est déterminant : il rend possible la remise à niveau, la recherche d'emploi et l'accès aux lieux de stage. Sans cette solution de mobilité, ces opportunités d'insertion seraient restées inaccessibles pour ces jeunes faute de transports publics.

- La synergie entre le chantier de transport et les dispositifs de l'APFE a porté ses fruits : une dizaine de bénéficiaires ont pu suivre leurs parcours Vers ma Route, sans rupture de mobilité. Les « Transports Solidaires » s'affirment ainsi comme le garant de l'accessibilité aux outils de formation et d'insertion du territoire.

- Depuis septembre 2023, le transport solidaire a obtenu l'agrément pour effectuer des transports TUS, Transport d'Utilité Sociale. En 2025, 221 prescriptions de transports d'utilité sociale ont été reçus, 185 transports ont été réalisés (36 annulations ou non pris en charge ou personne qui ne se présente pas), tous concernant la santé, l'emploi ou la formation, l'accès aux droits, le droit de visite et l'accès aux épiceries sociales.

- Un texto est envoyé au bénéficiaire pour l'informer des horaires et lieu de prise en charge. La fiche retour de prescription est renvoyée au prescripteur.

- Dans le cadre de la convention EPISSOS 2025, le service des « Transports Solidaires » a franchi une nouvelle étape en accompagnant 26 salariés de l'établissement. Ce partenariat est essentiel pour sécuriser les déplacements de ces bénéficiaires, sur le secteur de Poix-de-Picardie et AIRAINES.

- L'action des « Transports Solidaires » s'est également étendue à l'accompagnement de 3 jeunes de l'IME de Poix. Ce service a été déterminant pour leur permettre de rejoindre leurs lieux de stage et de formation, des étapes clés dans leur parcours d'apprentissage et de socialisation.

Au-delà du simple trajet, ce dispositif offre à ces jeunes une solution de mobilité sécurisée et adaptée, indispensable pour favoriser leur autonomie et leur inclusion sociale. En rendant possibles ces déplacements vers le milieu professionnel, le chantier de transport participe activement à la construction de leur futur projet de vie et à l'ouverture de l'IME sur le territoire.



Modalités

- 1) Compléter la fiche dématérialisée fournie
- 2) La transmettre, vérifier l'éligibilité
- 3) Validation du transport
- 4) Orientation vers un projet d'accompagnement à la mobilité

Pour les opérateurs externes :

Grille Tarifaire

1 à 20 km A/R	0,15€/km
21 à 40 km A/R	0,10€/km
41 à 70 km A/R	0,07€/km
71 à 100 km A/R	0,05€/km

apfe

TRANSPORT D'UTILITÉ SOLIDAIRE

BESOIN D'UN TRANSPORT FAITES APPEL AU TUS !

Quelles sont les conditions d'accès ?

Les conditions de résidence

1. Résider dans une commune rurale
2. Résider dans une commune ou une conurbation de moins de 12 000 habitants (Sauf Amiens et Abbeville)

Les trajets ne doivent pas excéder 100 kilomètres Aller / Retour.



Les conditions administratives

- Être bénéficiaire ou être éligible à la Complémentaire Santé Solidaire ET
 - Être allocataire du RSA ou être ayant droit
 - Être allocataire de l'ASS
 - Être accompagné au titre de l'Accompagnement Global
 - Être accompagné au titre de l'Accompagnement Social Exclusif
 - Être suivi par la PMI
 - Être suivi par l'ASE (dans le cas d'un placement d'enfant)
 - Jeunes ayant signé un CJM ou un CEJ

Conditions d'usage

1. L'accès aux soins
2. L'accès aux droits
3. L'accès aux administrations
4. L'accès à l'offre alimentaire caritative
5. La réponse à un entretien d'embauche
6. Ou à un positionnement sur une formation
7. Le droit de visite

L'accès aux actions d'insertion financées par le Département sont exclues.

Tous les transports ne doivent être mobilisés que s'il n'existe aucune solution de droit commun.



Perspectives 2026

➤ CléA

Maintenir les formations CLEA malgré la réforme de la formation professionnelle, nous ignorons si nous pourrions continuer cette démarche au-delà de 2025. En effet, depuis la disparition du plan de formation et du fond qui lui était alloué au profit du plan de formation de développement des compétences, nous essayons de maintenir la formation Cléa auprès des salariés en insertion en s'adaptant en fonction des futurs dispositifs de financement des formations. En effet, depuis la réforme de la formation professionnelle, nous bénéficions d'un financement OPCO et PIC IAE qui nous permet de continuer à assurer la formation CLEA. Formations qui sont soumises à un bonus dans nos conventions financières départementales.

➤ Développement de l'offre « Mobilité Solidaire » et TUS

Le bilan de l'année écoulée confirme l'utilité sociale et professionnelle majeure de ce chantier pour nos salariés et les bénéficiaires de l'APFE. Toutefois, l'expérience a révélé des axes d'amélioration, notamment concernant la perception du service. Initialement perçue par certains comme une prestation de confort ou un acquis systématique ("service à la carte"), la mobilité solidaire doit impérativement retrouver sa vocation première d'outil d'insertion.

1. La mise en place d'une participation financière : Afin de redonner du sens à l'accompagnement et de confronter les usagers aux réalités du quotidien (coût des transports en commun ou d'un véhicule personnel), une participation financière est désormais sollicitée. Cette démarche poursuit trois objectifs :

- La responsabilisation : Lutter contre l'absentéisme et valoriser le service rendu.
- La pédagogie : Sensibiliser les bénéficiaires aux contraintes économiques réelles pour favoriser une insertion durable.
- La pérennité : Contribuer à l'entretien de notre flotte de véhicules et initier une dynamique d'autofinancement pour le chantier.

2. Vers un développement des prescriptions TUS Nous observons une augmentation croissante des prescriptions de Transports d'Utilité Sociale (TUS). Cette tendance confirme le potentiel de développement de ce service pour répondre à des besoins vitaux du territoire : accès aux soins, aux droits, maintien des liens familiaux (visites enfants) ou encore réussite des parcours de mobilité (examens du code).